

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 969

30 septembre 2005

SOMMAIRE

Alberic Foundation, A.s.b.l., Luxembourg	46479	Laroc Holdings, S.à r.l., Luxembourg	46466
Alizee Investment S.A., Luxembourg	46488	Luna Bay Investments, S.à r.l., Luxembourg	46472
Bei der Kapell S.C.I., Esch-sur-Sûre	46511	Melkat S.A., Luxembourg	46487
Bindura S.A., Luxembourg	46510	Newgate Alternative Investment Funds, Sicav, Munsbach	46511
(D')Botzfraa, S.à r.l., Brouch	46480	Parwa Finance S.A., Luxembourg	46507
(Le) Bourgeon S.A., Luxembourg	46465	Parwa Finance S.A., Luxembourg	46510
European Directories S.A., Luxembourg	46488	Sunny Beach Resort Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	46500
FIP Productions, S.à r.l., Mamer	46488	Temporary Venture Holding S.A.	46484
HEDF Italy 1, S.à r.l., Münsbach	46510	Westridge Holdings S.A., Luxembourg	46480
HEDF Italy 2, S.à r.l., Münsbach	46510	Westridge Holdings S.A., Luxembourg	46480
ING RPF Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg	46482	Westridge Holdings S.A., Luxembourg	46480
Investisseurs Réunis S.A., Luxembourg	46512	Xaret S.A., Luxembourg	46511
Investisseurs Réunis S.A., Luxembourg	46512		
Investisseurs Réunis S.A., Luxembourg	46512		
Kalper S.A., Luxembourg	46484		

LE BOURGEON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 49.296.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 mai 2005 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et de la société @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ces derniers arrivant à leur terme. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040031.3/1137/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

LAROC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.006.

STATUTES

In the year two thousand five, on the ninth day of May.
Before Us, Maître Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PINECORE LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number is 89797,

hereby represented by Mr. Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

by virtue of a proxy granted in St. Helier (Jersey), on 6th of May 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1., 6.2., 6.5., 8 and 11.2. the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have LAROC HOLDINGS, S.à r.l. as its corporate name.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares

6.1. Subscribed and paid up share capital.

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares («parts sociales») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of share capital.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit participation.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of shares.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares.

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1. Appointment and removal.

The Company is managed by one or more directors («gérants»). The directors need not to be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors («conseil de gérance»).

The director (s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2. Powers.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director or, in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3. Representation and signatory power.

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures.

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of directors.

The director (s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1. Fiscal year.

The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st December.

11.2. Annual accounts.

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
PINECORE LIMITED	500	12,500	100%	100%
Total	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand (EUR 2,000) Euro.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by three directors:

(a) Mr. Jeremy Conway, lawyer, born on October 1st, 1976, in Adelaide, Australia, with professional address at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom;

(b) Mr. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

(c) Mrs. Delphine Tempé, attorney at law, born in Strasbourg, France on 15 February 1971, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing between parties.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Maître Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PINECORE LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89797,

ici représentée par Monsieur Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à le 6 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1., 6.2., 6.5., 8 et 11.2., les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: LAROC HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1. Capital souscrit et libéré.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

6.2. Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux profits.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des parts sociales.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement de parts sociales.

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance

7.1. Nomination et révocation.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2. Pouvoirs.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3. Représentation et pouvoir de signature.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des gérants.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales dé-

tenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne doit/doivent pas être associé. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1. L'exercice social.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

11.2. Les comptes annuels.

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication sur les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire entièrement le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
PINECORE LIMITED	500	12.500	100%	100%
Total	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts sociales ont été libérées jusqu'à concurrence de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille (EUR 2.000) euros.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par trois gérants:

(a) M. Jeremy Conway, juriste, né 10 octobre 1976, à Adelaide, Australie, avec adresse professionnelle à 111 Strand, London, WC2R, OAG, Royaume-Uni;

(b) M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

(c) Mme Delphine Tempé, avocat, née à Strasbourg, France, le 15 février 1971, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le mandataire de la comparante a requis le notaire instrumentant de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Basler-Gretic, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, vol. 24CS, fol. 29, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041564.3/230/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

LUNA BAY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 108.030.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr. Gilles Lecomte, accountant, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy established on April 8, 2005.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) formed under the name LUNA BAY INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg currently in effect and, in particular, by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other, place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, «general meeting of shareholders» means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the

Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up (hereinafter the Shares).

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times upon the consultation with the board of managers by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Any transfer of Shares to other shareholders or third party non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. Neither the shareholders nor the Company have pre-emptive right with respect to the Shares upon the sale of the shares by any shareholder.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. Each shareholder may with the prior approval of the board of managers and the other shareholders make cash advances to the Company. The advances must be recorded on a specific current account between the shareholder that has made the cash advance and the Company. Such advances may bear interest at a rate fixed by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders with a two third majority. Such advances shall not be considered as additional contributions and the respective shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the such advance and interest accrued thereon.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by at least two managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They will constitute a board of managers. Manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed without cause only if any shareholder transfers more than 50% of all issued shares of the Company to a third party.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers may meet at any location agreed by the members thereof.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by all of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. For avoidance of doubt, the following matters (including the execution of relevant documents by the Company) are subject to the prior approval of all the members of the board of managers:

- issuance of any securities of the Company;
- formation of any subsidiary or making (or permitting any subsidiary of the Company to make) any loans or advances to, or deposits (other than deposits in the ordinary course of business with reputable banks) with, other persons or investments in any person or enterprise;
- sale, transfer, lease or other disposition of any assets of the Company or any of its subsidiary in the aggregate valued in excess of EUR 100,000.-, as well as any shares or interest of the Company in its respective subsidiaries;
- entering by the Company or any of its subsidiaries into a transaction, agreement or arrangement (or a series thereof) valued in excess of EUR 100,000.-;
- creation of any indebtedness by the Company or any of its subsidiaries in excess of EUR 100,000.-;
- creation of any liens or encumbrances over the assets of the Company or of any of its subsidiaries or issuance of a guarantee (or permission for any of its subsidiaries to create such liens, encumbrances and guarantees) valued in excess of EUR 100,000.-;
- exercise of any rights whatsoever on behalf of the Company as a shareholder, partner or holder of any interest in a any company or concern, including, among other matters, any rights related to the disposition of any shares or interests therein, granting any rights thereto, voting with such shares or interests on all and any issues; and
- appointment of agents of the Company.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting. Minutes of any meeting of the board of managers shall be duly executed by all managers taking part therein and delivered to the Company no later than 10 days after the date of the meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of all managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder shall have voting rights in proportion to the number of shares such shareholder owns in the issued share capital of the Company.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a duly given written proxy to represent him/it at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital of the Company.

13.2. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of shareholders who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company may be distributed to the shareholders in proportion to their share ownership in the Company and upon a decision by the general meeting of shareholders.

VII. General Provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD., having its registered office at Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, BVI, IBC number 519909,

- Mr. Alexey Vasiliev, company director, born at Mockba (Russia), on September 13, 1975, residing at 24/2 Novocheryemushkinskaya Street, Apartment 209, Moscow 117418, Russia.

2. The registered office of the Company is set at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même ici représentées par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er}. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LUNA BAY INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg actuellement en vigueur et, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de fluctuations monétaires, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (Les Parts Sociales).

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois sur la consultation avec le conseil de gérance par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Toute cession de Parts Sociales entre associés ou à des tiers n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Ni les associés, ni la Société n'ont le droit de préemption sur les parts sociales en cas de vente de parts sociales par un associé.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. Après avoir obtenu l'approbation préalable du Conseil de gérance et des autres associés, tout associé peut faire des avances en numéraire au capital de la Société. Ces avances doivent être portées sur un compte courant spécial entre l'associé ayant fait les avances en numéraire et la Société. De telles avances peuvent rapporter un intérêt dont le taux sera déterminé par le Conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés avec une majorité de deux tiers. Ces avances ne seront pas considérées comme apports en numéraire supplémentaires et l'associé respectif sera reconnu comme créancier de la Société eu égard aux avances versées accrues des intérêts dont elles sont productives.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants ne sont révocables sans cause que si un associé cède plus de 50% de toutes les parts sociales émises de la Société à un tiers.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance peut se réunir en tout lieu convenu par ses membres.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à toutes des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Pour éviter les doutes, les affaires suivantes (y compris l'exécution des documents pertinents par la Société) requièrent l'approbation préalable de tous les membres du conseil de gérance:

- émission de titres de la Société;

- constitution de filiales ou l'octroi de (ou le fait d'autoriser une filiale de la Société à consentir des) prêts et avances aux tiers ou l'ouverture de dépôts (autres que les dépôts effectués au cours de l'activité habituelle en banques fiables) auprès d'autres personnes ou des investissements auprès de toute autre personne ou entreprise;

- vente, transfert, location ou autres dispositions des actifs de la société ou de quiconque de ses filiales d'un montant global dépassant EUR 100.000,-, de même qu'avec toutes parts sociales ou parts d'intérêt de la Société dans ses filiales respectives;

- la conclusion, par la Société ou l'une de ses filiales, de transactions, contrats ou conventions (ou d'une série de tels actes) d'un montant dépassant EUR 100.000,-.

- endettement de la Société ou d'une de ses filiales dépassant EUR 100.000,-.

- droit de privilège ou d'hypothèque sur les actifs de la Société ou de ses filiales ou la délivrance d'une garantie (ou le fait d'autoriser une filiale de la Société à créer de tels privilèges, hypothèques ou délivrer des garanties) d'un montant dépassant EUR 100.000,-.

- l'exercice de tous droits au nom de la Société en tant qu'associé, partenaire ou détenteur d'une part d'intérêt dans une société ou groupement, y compris et non seulement, tous droits liés à la disposition de parts sociales et de parts d'intérêt, délégation de droits, vote avec les parts sociales ou les parts d'intérêt donnant droit au vote au sujet de toutes décisions et délibérations; et;

- nomination de représentants de la Société

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Un procès-verbal de toute assemblée du Conseil de gérance sera dûment établi par tous les gérants ayant participé à l'assemblée et sera remis à la Société au plus tard 10 jours après la date de l'assemblée.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télé-fax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de tous les gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société a un seul associé, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui et le capital social.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant une procuration écrite dûment donnée.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.2. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société et sur une décision de l'assemblée générale des associés.

VII. Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites de la façon suivante:

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéfinie:
 - SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD., ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 519909,
 - Monsieur Alexey Vasiliev, administrateur de société, né à Mockba (Russie), le 13 septembre 1975, demeurant à 24/2 Novocheryemushkinskaya Street, Apartment 209, Moscou 117418, Russie.
2. Le siège social de la Société est fixé au L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, G. Lecomte, H. Helinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2005, vol. 431, fol. 33, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2005.

H. Helinckx.

(041788.3/242/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

ALBERIC FOUNDATION, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg F 635.

Monsieur Therry Hellers, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, fait savoir qu'il a déposé son mandat d'administrateur et de secrétaire de l'association sans but lucratif ALBERIC FOUNDATION avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039788.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

46480

WESTRIDGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 85.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039731.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

WESTRIDGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 85.978.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 17 mai 2005

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de reconduire la société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.819, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039737.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

WESTRIDGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 85.978.

RECTIFICATIF

Le présent rectificatif est établi en vue de mettre à jour les informations (telles que l'adresse) inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg concernant les administrateurs:

- Monsieur Wilbur Dale Everett, né le 30 novembre 1931 à El Reno (Oklahoma - États-Unis d'Amérique), demeurant au 12118, Derriford Court, Woodbridge, 22192 (Virginie - États-Unis d'Amérique);
- Monsieur Randy Kevin Janey, né le 3 août 1965 à Nurnburg (Allemagne), demeurant au 2, Meir, B-2000 Anvers (Belgique);
- Madame Carol Brinton Cahill, née le 19 décembre 1968 à Alexandria (Virginie - États-Unis d'Amérique), demeurant au 2, Meir, B-2000 Anvers (Belgique).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039742.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

D'BOTZFRAA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7415 Brouch, 3, ënner Leschent.
R. C. Luxembourg B 108.060.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Margot Krombach-Bichler, sans état particulier, demeurant à L-7415 Brouch, 3, ënner Leschent, née à Luxembourg, le 8 octobre 1953.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant au nettoyage et à l'entretien de tous bâtiments, et locaux, parkings et jardins, ainsi que l'achat, la vente et la commercialisation de tous produits de nettoyage et d'entretien.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de D'BOTZFRAA, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Brouch.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante Madame Margot Krombach-Bichler déclare souscrire les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Margot Krombach-Bichler, prénommée.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à L-7415 Brouch, 3, ënner Leschent.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Krombach-Bichler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 avril 2005, vol. 431, fol. 45, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2005.

H. Hellinckx.

(042121.3/242/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

ING RPF SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.289.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) ING RPF SOPARFI B, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at The Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 74.145, hereby represented by Mr. Steve van den Broek, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on May 12th 2005.

2) ING RPF MANAGEMENT LIMITED, a company governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL Guernsey, registered at the Guernsey Register under the number 36004, acting in its capacity as General Partner of ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL Guernsey, registered at the Guernsey Register under the number 149, hereby represented by Mr. Steve van den Broek, prenamed, by virtue of a proxy delivered in Guernsey on May 12th 2005.

The prenamed proxies given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING RPF SOPARFI B, S.à r.l. is the only partner of ING RPF SOPARFI A, S.à r.l., a unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem on October 29th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, number 1009 of December 29th, 1999.

The capital of the company is fixed at one million three hundred fifty thousand euro (1,350,000.- EUR) represented by fifty-four thousand (54,000) shares, with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid in.

The above named participant ING RPF SOPARFI B, S.à r.l., being the holder of the 54,000 shares, representing the entire subscribed capital, declares to pass the following resolutions.

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of twenty-five euro (25.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million three hundred fifty thousand euro (1,350,000.- EUR) to one million three hundred fifty thousand twenty-five euro (1,350,025.- EUR), by issuing one (1) new share with a par value of twenty-five euro (25.- EUR), having the same rights and obligations as the existing shares, to be subscribed by the prenamed ING RPF MANAGEMENT LIMITED, acting in its capacity as General Partner of ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., prenamed.

Subscription and liberation

Thereupon ING RPF MANAGEMENT LIMITED, prenamed, acting in its capacity as General Partner of ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., prenamed, the existing shareholder having waived its subscription right, declared to subscribe the one (1) new share and to pay it up, fully in cash, at its par value of twenty-five euro (25.- EUR), together with a total issue premium of three million one hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euro (3,199,975.- EUR), so that the amount of three million two hundred thousand euro (3,200,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. paragraph 1.** The capital is set at one million three hundred fifty thousand and twenty-five euro (1,350,025.- EUR) represented by fifty-four thousand and one (54,001) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English and followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) ING RPF SOPARFI B, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.145, ici représentée par Monsieur Steve van den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 mai 2005.

2) ING RPF MANAGEMENT LIMITED, une société organisée sous la loi de Guernesey, avec siège social à St. Peter Port, Trafalgar Court, Les Banques, GY1 3QL Jersey, inscrite au Registre de Guernesey sous le numéro 36004, agissant en sa qualité de General Partner de ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., une société «limited partnership» organisée sous la loi de Guernesey, avec siège social à St. Peter Port, Trafalgar Court, Les Banques, GY1 3QL Guernesey, inscrite au Registre de Guernesey sous le numéro 149, ici représentée par Monsieur Steve van den Broek prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 12 mai 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING RPF SOPARFI B, S.à r.l. est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING RPF SOPARFI A, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, du 29 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1009 du 29 décembre 1999.

Le capital social de la société est fixé à un million trois cent cinquante mille euros (1.350.000,- EUR), représenté par cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La prénommée ING RPF SOPARFI B, S.à r.l. étant le détenteur des 54.000 parts sociales représentant l'entièreté du capital, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent cinquante mille euros (1.350.000,- EUR) à un million trois cent cinquante mille vingt-cinq euros (1.350.025,- EUR), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à souscrire par la société comparante ING RPF MANAGEMENT LIMITED, agissant en sa qualité de General Partner de ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., prénommée.

Souscription et libération

Et à l'instant, la nouvelle part sociale (1) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) a été souscrite et entièrement libérée en espèces par la société comparante ING RPF MANAGEMENT LIMITED, agissant en sa qualité de General Partner de ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., prénommée, l'autre associée ayant renoncé à son droit de souscription, ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (3.199.975,- EUR), de sorte que le montant de trois millions deux cent mille euros (3.200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il a été décidé, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. paragraphe 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million trois cent cinquante mille vingt-cinq euros (1.350.025,- EUR), représenté par cinquante-quatre mille une (54.001) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. van den Broek, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 mai 2005, vol. 469, fol. 11, case 2. – Reçu 32.000 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mai 2005.

A. Lentz.

(042718.3/221/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

TEMPORARY VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

 R. C. Luxembourg B 61.701.

Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2005

1) Monsieur Michael Patrick Dwen démissionne de son poste d'administrateur et administrateur-délégué et est remplacé au Conseil d'Administration pour une durée de 6 ans à partir de ce jour par:

2) Monsieur Charles Matthew Stokes, consultant, né le 20 août 1976 à Guernsey, Channel Islands, demeurant à Flat N° 5117, Golden Sands No 5, Mankhol, Dubai, UAE, est nommé administrateur et administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039750.3/637/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

KALPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

 R. C. Luxembourg B 108.057.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962,

ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, le dernier nommé ici représenté par Monsieur Jean Lambert, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 mai 2005, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte.

2. La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dit qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de KALPER S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962, trois mille cent quatre-vingt-dix-huit actions	3.198
2. La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions	<u>2</u>
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2010.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 mai 2005, vol. 358, fol. 91, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mai 2005.

H. Beck.

(042114.3/201/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

MELKAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.697.

L'an deux mille cinq le deux mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELKAT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 147 du 1^{er} avril 1995.

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 147 8 mars 1999.

La séance est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille sept cent cinquante (1.750) actions, ayant le droit de vote aux assemblées générales, représentant l'intégralité du capital social de un million sept cent cinquante mille francs français (FRF 1.750.000,-) et les huit cent cinquante parts de fondateurs (850), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que le capital était de un million sept cent cinquante mille francs français (FRF 1.750.000,-), représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions, d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à deux cent soixante-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 267.750,-), représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-), ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 28 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C 121 du 16 février 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Annulation sans contre-partie des parts de fondateur;

b) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler sans contre-partie les parts de fondateur.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les alinéas quatre, cinq et six de l'article trois (3) des statuts sont supprimés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2005, vol. 906, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2005.

F. Kessler.

(042185.2/219/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

FIP PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8254 Mamer, 5A, rue du Millénaire.

R. C. Luxembourg B 107.656.

Décision prise par le gérant

Monsieur Léopold Fischer, gérant de société, né à Mamer, le 9 mai 1945, demeurant à L-8254 Mamer, 5A, rue du Millénaire, agissant en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée FIP PRODUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-8254 Mamer, 5A, rue du Millénaire, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, nommé par les présentes Madame Emilie Fischer, gérante de société, née à Larochette, le 26 février 1945, demeurant à L-8254 Mamer, 5A, rue du Millénaire, comme fondée de pouvoir avec autorisation de faire toutes les opérations courantes de banque et de gestion journalière.

Mamer, le 22 avril 2005.

Pour avis sincère et conforme

L. Fischer

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02210. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039763.3/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

ALIZEE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 88.987.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. fait savoir qu'elle a déposé son mandat de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039789.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

EUROPEAN DIRECTORIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 108.024.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. - MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE LIMITED, a public company limited by shares established under the laws of Australia and registered in Victoria (Australia) under the Australian Company Number 112 594 662, with a registered office at Level 15, GPO Building, 1, Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australia; and

2. - MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE MANAGEMENT LIMITED, a public company limited by shares established under the laws of Australia, registered in Victoria (Australia) under the Australian Company Number 105 777 704, as responsible entity for MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE TRUST, a trust established under the laws of Australia, with a registered office at Level 15, GPO Building, 1, Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australia;

here represented by Nathalie Jacoby, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société anonyme (public limited liability company):

Chapter I - Name, Duration, Registered Office, Object

Art. 1. Name - Duration - Registered Office

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2 The Company exists under the firm name of EUROPEAN DIRECTORIES S.A.

1.3 The Company is established for an indefinite period.

1.4 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board of Directors. Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other, place within the Municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Directors.

1.5 If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered office or to easy communications of this office with foreign countries should arise or be imminent, the registered office may be transferred to another country until the complete cessation of these extraordinary circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered office. One of the executive bodies of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 2. Objects

2.1 The objects for which the Company is established are:

2.1.1 to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies;

2.1.2 to perform all commercial, technical and financial operations, related directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all respects as described above.

2.2 The objects specified in the preceding paragraph shall be construed in the widest sense so as to include any activity or purpose which is related, incidental, or conducive thereto.

2.3 In pursuing its objects, the Company shall also take into account the interests of the group of companies and enterprises with which it is affiliated.

Chapter II - Capital

Art. 3. Corporate Capital - Authorised Share Capital

3.1 The issued share capital of the Company is fixed at EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) divided into 24,800 redeemable «A» Ordinary Shares of EUR 1.25 each.

3.2 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 40,000,000 (forty million) and is subject to specific limits and conditions set out below.

3.3 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

3.4 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 3.2, the share capital may be increased by an additional amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new redeemable «A» Ordinary Shares, it being understood that:

3.4.1 The authorization will expire five years after the date of publication of the constitutional deed dated 4 May 2005, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

3.4.2 the Board of Directors is authorised to issue the new redeemable «A» Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the holders of redeemable «A» Ordinary Shares;

3.4.3 The Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new redeemable «A» Ordinary Shares created pursuant to article 3.4;

3.5 The share capital may be furthermore increased by an additional amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new redeemable «B» Ordinary Shares, it being understood that:

3.5.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the constitutional deed dated 4 May 2005, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

3.5.2 the Board of Directors is authorised to issue the new redeemable «B» Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the Managers;

3.5.3 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new redeemable «B» Ordinary Shares created pursuant to article 3.5.

3.6 The share capital may be in addition increased by an additional amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new «C» Ordinary Shares, it being understood that:

3.6.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the constitutional deed dated 4 May 2005, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

3.6.2 the Board of Directors is authorised to issue the new «C» Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to Managers;

3.6.3 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new «C» Ordinary Shares created pursuant to article 3.6.

3.7 The share capital may be in addition increased by an additional amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing D Convertible Notes, entitling its holders to subscribe for up to 24,800 new «A» Ordinary Shares to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents) per «A» redeemable Ordinary Share for a total amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro). The new redeemable «A» Ordinary Shares shall have the same rights as the existing redeemable «A» Ordinary Shares, it being understood that:

3.7.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the constitutional deed dated 4 May 2005, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

3.7.2 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the D Convertible Notes created pursuant to article 3.7;

3.7.3 the other terms and conditions of the D Convertible Notes shall be determined by the Board of Directors;

3.7.4 the Board of Directors is authorised to issue the D Convertible Notes in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the holders of the «A» redeemable Ordinary Shares.

3.8 The share capital may be in addition increased by an additional amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing E Convertible Notes, entitling its holders to subscribe for up to 24,800 new «A» Ordinary Shares to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents) per «A» redeemable Ordinary Share for a total amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro). The new redeemable «A» Ordinary Shares shall have the same rights as the existing redeemable «A» Ordinary Shares, it being understood that:

3.8.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the constitutional deed dated 4 May 2005, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

3.8.2 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the E Convertible Notes created pursuant to article 3.7;

3.8.3 the other terms and conditions of the E Convertible Notes shall be determined by the Board of Directors;

3.8.4 the Board of Directors is authorised to issue the E Convertible Notes in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the holders of the redeemable «A» Ordinary Shares.

3.9 The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend this article 3 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to articles 3.4 and/or 3.5 and/or 3.6 and/or 3.7 and/or 3.8; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

3.10 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

3.11 Subject to the powers granted to the Board of Directors pursuant to the authorised share capital clause contained in paragraphs 3.4 and/or 3.5 and/or 3.6 and/or 3.7 and/or 3.8 of this Article 3, Shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General Meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

3.12 Except as otherwise provided in this article 3, in the event of new Shares being issued, each existing holder of Shares shall have a preferential right to subscribe for them in proportion to his existing holding of such Shares. Such

preferential rights may be limited or excluded by a resolution of the General Meeting of Shareholders, provided that such limitation or exclusion shall in each case apply to only one particular issue of Shares.

3.13 The Company shall not, save to the extent permitted by statute, grant security, give price guarantees or in any other way commit itself or declare itself to be jointly or severally liable with or for others, with a view to enabling third parties to subscribe for or acquire Shares in its capital.

Art. 4. Shares

4.1 The Shares shall be indivisible, shall be registered shares, and shall be numbered consecutively from one upwards.

Art. 5. Modification of Corporate Capital

5.1 Except as otherwise provided in article 3, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

5.2 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 6. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 7. Ownership and Transfer of Shares

7.1 The Company recognizes only one owner per Share. If there are several owners of a Share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching to such share until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the Share.

7.2 There exist no restrictions under this constitution about transactions or transfer of Shares of the Company.

Chapter III - Directors, Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors

8.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

8.2. The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

8.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the General Meeting of Shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

9.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, his, place will be taken by election among directors present at the meeting.

9.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors at the, place and at the time indicated in the notice of meeting. The notice period shall not be less than eight days, except in the case of an emergency where such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given, or where otherwise decided in specific cases by unanimous consent of each and all the Directors. The Board of Directors may meet and pass resolutions at a meeting without any prior convening notice if all the members of the Board of Directors are present or represented at such meeting and have waived the prior convening notice.

9.3. The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at the meeting. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

9.4. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.5. Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings.

9.6. The Directors may further cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

9.7. A Director may be represented by another member of the Board of Directors.

9.8. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors, by any two directors, or by any other duly authorised person in accordance with Article 11 of these Articles.

Art. 10. General Powers of the Board of Directors

10.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

10.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers

11.1 The Board of Directors may delegate the daily management of the Company's business, understood in its widest sense as well as the powers to represent the Company towards third parties to one or more Directors or third parties who need not be shareholders, acting individually, jointly or in a committee.

11.2 Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorization by the General Meeting of Shareholders.

11.3 The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of Shareholders.

11.4 The Board of Directors may delegate any special power to one or more persons who need not to be Directors. The Board of Directors will determine this person's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Representation of the Company

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

12.2 The Board of Directors represents the Company. The Company will be bound by the joint signature of two Directors. The Board of Directors may grant power of attorney to any one Director, and to any third party, individually empowering him to represent the Company within the limits set by such power of attorney.

Art. 13. Opposite Interests

13.1 In the event that a Director has an opposite interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Directors, such Director must advise the Board of Directors and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Directors.

13.2 The concerned Director shall not vote on any such transaction and such opposite interest shall be reported to the following General Meeting of Shareholders prior to any vote on other resolutions.

Art. 14. Statutory Auditor

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting of Shareholders.

14.2 The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting of Shareholders. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders

14.3 The General Meeting of Shareholders represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the business of the Company.

14.4 Unless otherwise provided by law, decisions of the General Meeting of Shareholders are taken by a simple majority vote of the votes cast.

Art. 16. Place and date of the Annual General Meeting

15.1 The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company on the last Friday of May, at 10 am and for the first time in the year two thousand six.

16.2 If such day is not a Business day in Luxembourg, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following Business Day in Luxembourg.

Art. 17. Other General Meetings of Shareholders

16.1 The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene other General Meetings of Shareholders.

16.2 Other General Meetings of Shareholders must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

16.3 Such convened General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 18. Convening Notices, Vote

17.1 General Meetings of Shareholders shall be convened as provided for by law. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting of Shareholders may take, place without prior notice of meeting.

17.2 Shareholders may act at any Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

17.3 Each share is entitled to one vote.

Chapter V - Business Year, Distribution of Profits

Art. 19. Business Year

18.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 20. Distribution of Profits

19.1 Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

19.2 Subject to the paragraph above, the General Meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI - Amendments to the Articles, Dissolution, Liquidation

Art. 21. Amendments to the Articles

These Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.

Art. 22. Dissolution, Liquidation

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII - Applicable Law, Definitions

Art. 23. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Art. 24. Definitions and interpretation

23.1 The following capitalised terms used in these Articles have the following meaning:

Articles means the present articles of incorporation of the Company;

«A» Ordinary Shares means the «A» ordinary shares of EUR 1.25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

«B» Ordinary Shares means the «B» ordinary shares of EUR 1.25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

Board of Directors means the board of directors of the Company;

«C» Ordinary Shares means the «C» ordinary shares of EUR 1.25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

Companies Act means the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

Company means EUROPEAN DIRECTORIES S.A.;

D Convertible Notes means the convertible D notes issued and to be issued by the Company pursuant to a Convertible D Notes Subscription Agreement;

E Convertible Notes means the convertible E notes issued and to be issued by the Company pursuant to a Convertible E Notes Subscription Agreement;

Director means any member of the Board of Directors;

Managers means any of the Shareholders subscribing the redeemable «B» Ordinary Shares and the «C» Ordinary Shares,

collectively, and each a «Manager»;

Shareholders means the holders of Shares from time to time (excluding, for the avoidance of doubt, any persons that subscribed for Convertible E Notes and/or Convertible D Notes in accordance with the provisions of the Convertible E Notes Subscription Agreement and Convertible D Notes Subscription Agreement);

Shares means redeemable «A» and «B» Ordinary and C Ordinary shares of nominal value of EUR 1.25 in the capital of the Company having the rights set out in the Articles (excluding, for the avoidance of doubt, the Convertible E Notes and Convertible D Notes).

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 24,800 shares as follows:

1. MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE TRUST	1 share
2. MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE LTD	<u>24,799 shares</u>
Total: 2.	24,800 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty one thousand Euros (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about four thousand euros.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
2. The following have been elected as Directors, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:
 - a) Bruno Bagnouls, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

b) Gérard Becquer, auditor, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

c) Jim Craig, banker, with professional address at L30 CityPoint, 1 Ropemaker St, London EC2Y 9HD (United Kingdom); and

d) Michael Cook, banker, with professional address at L11 GPO Building, 1 Martin Place, Sydney NSW, 2000 (Australia);

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PWC, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE LIMITED, une société anonyme constituée sous le droit de l'Australie, immatriculée à Victoria (Australie) sous le numéro «Australian Company Number» 112 594 662, ayant son siège social à Level 15, GPO Buidling 1, Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie et

2. - MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme constituée sous le droit de l'Australie, immatriculée à Victoria (Australie) sous le numéro «Australian Company Number» 105 777 704, en tant qu'unité responsable pour MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE TRUST, un «trust» constitué sous le droit de l'Australie, ayant son siège social à Level 15, GPO Buidling 1, Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie,

ici représentés par Nathalie Jacoby, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations pré-mentionnées, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Durée, Siège, Objet

Art. 1^{er}. Nom - Durée - Siège Social

1.1 Il est constituée entre les souscripteurs et tous ceux qui peuvent devenir propriétaires d'Actions, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2 La société existe sous la dénomination sociale de EUROPEAN DIRECTORIES.S.A.

1.3 La Société est constituée pour une durée illimitée.

1.4 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. La Société peut établir des filiales, succursales, agences ou bureaux administratifs tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du Conseil d'administration. Sans porter préjudice aux règles générales de droit régissant la résiliation de contrats dans l'hypothèse où le siège social a été déterminé par contrat avec un tiers, le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social statutaire par une simple décision du Conseil d'administration.

1.5 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication facile de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 2. Objets

2.1 Les objets pour lesquels la Société est constituée sont les suivants:

2.1.1 prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir des sûretés et des droits à travers des participations, contributions, souscriptions ou options, en négociant ou de toute autre manière et d'acquérir des licences, de les gérer et de les développer; de donner à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tout concours financiers, prêts, avances, ou garanties de prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris les emprunts et/ ou émissions de titres d'endettement. Elle peut également donner des garanties ou des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut par ailleurs gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur certaines ou la totalité de ses avoirs, et exécuter toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet, sans, toutefois, bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding;

2.1.2 faire toutes opérations commerciales, techniques ou financières, directement ou indirectement liées pour faciliter l'accomplissement de son objet comme décrit ci-dessus.

2.2 Les objets exposés au paragraphe précédent doivent être interprétés de la manière la plus large de manière à inclure toute activité ou finalité qui y sont liées, en sont inséparables ou y conduisent.

2.3 En accomplissant ses objets, la Société doit aussi prendre en compte les intérêts du groupe de sociétés auquel elle appartient.

Titre II - Capital

Art. 3. Capital Social - Capital Social Autorisé

3.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), divisé en 24.800 (vingt quatre mille huit cent) Actions Ordinaires «A» rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,25.- (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

3.2 Le Capital total autorisé mais non émis de la Société est fixé à EUR 40.000.000 (quarante millions d'Euros) et est soumis à des conditions spécifiques exposées ci-dessous.

3.3 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

3.4 Dans les limites du capital autorisé fixé par l'Article 6, le capital social peut être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) sur l'initiative du Conseil d'Administration conformément aux conditions exposées ci-dessous, avec ou sans prime d'émission, par la création de nouvelles actions Ordinaires «A» rachetables, étant entendu que:

3.4.1 l'autorisation expirera cinq ans suivant la publication de l'acte de constitution daté 4 mai 2005, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

3.4.2 le Conseil d'administration est autorisé à émettre les nouvelles Actions Ordinaires «A» rachetables en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre et la souscription en sera réservée aux porteurs des Actions Ordinaires «A»;

3.4.3 le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire aux Actions Ordinaires «A» rachetables créées en application de l'article 3.4;

3.5 Le capital social peut par ailleurs être augmenté d'un montant supplémentaire d'un montant supplémentaire de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) à l'initiative du Conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, en conformément aux conditions exposés ci-dessous en créant des Actions Ordinaires «B» rachetables nouvelles, il étant entendu que:

3.5.1 l'autorisation expirera cinq ans suivant la publication de l'acte de constitution daté 4 mai 2005, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

3.5.2 le Conseil d'administration est autorisé à émettre les Actions Ordinaires «B» rachetables nouvelles en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre et la souscription en sera réservée aux Managers;

3.5.3 le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire aux Actions Ordinaires «B» rachetables créées en application de l'article 3.5;

3.6 Le capital social peut par ailleurs être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) à l'initiative du Conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, en conformément aux conditions exposés ci-dessous en créant des Actions Ordinaires «C» nouvelles, il étant entendu que:

3.6.1 l'autorisation expirera cinq ans suivant la publication de l'acte de constitution daté 4 mai 2005, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

3.6.2 le Conseil d'administration est autorisé à émettre les Actions Ordinaires «C» nouvelles en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre et la souscription en sera réservée aux Managers;

3.6.3 le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire aux Actions Ordinaires «C» créées en application de l'article 3.5;

3.7 Le capital social peut par ailleurs être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 31.000 (trente et mille Euro) à l'initiative du Conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, en conformément aux conditions exposés ci-dessous en créant et émettant des Obligations Convertibles D, conférant le droit à ses leurs porteurs de souscrire jusqu'à 24.800 (vingt quatre mille huit cent) nouvelles Actions Ordinaires «A» rachetables à être émises par la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt cinq) par Action Ordinaire «A» rachetables pour un montant total de EUR 31.000 (trente et un mille Euro). Les nouvelles Actions Ordinaires «A» rachetables auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires «A», il étant entendu que:

3.7.1 l'autorisation expirera cinq ans suivant la publication de l'acte de constitution daté 4 mai 2005, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

3.7.2 le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire aux Obligations Convertibles D créées en application de l'article 3.7;

3.7.3 les autres conditions des Obligations Convertibles D sont déterminées par le Conseil d'administration;
le Conseil d'administration est autorisé à émettre des Obligations Convertibles D en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre et la souscription en sera réservée aux porteurs des Actions Ordinaires «A»;

3.8 Le capital social peut par ailleurs être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 31.000 (trente et mille Euro) à l'initiative du Conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, en conformément aux conditions exposés

ci-dessous en créant et émettant des Obligations Convertibles E, conférant le droit à ses leurs porteurs de souscrire jusqu'à 24.800 (vingt quatre mille huit cent) nouvelles Actions Ordinaires «A» rachetables à être émises par la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt cinq) par Action Ordinaire «A» rachetable pour un montant total de EUR 31.000 (trente et un mille Euro). Les nouvelles Actions Ordinaires «A» auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires «A» rachetables, il étant entendu que:

3.8.1 l'autorisation expirera cinq ans suivant la publication de l'acte de constitution daté 4 mai 2005, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

3.8.2 le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire aux Obligations Convertibles E créées en application de l'article 3.7;

3.8.3 les autres conditions des Obligations Convertibles E sont déterminées par le Conseil d'administration;

le Conseil d'administration est autorisé à émettre des Obligations Convertibles E en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre et la souscription en sera réservée aux porteurs des Actions Ordinaires «A» rachetables;

3.9 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier cet article 35 afin de tenir compte du changement du capital social suite à une augmentation en conformité avec les articles 3.4 et/ou 3.5 et/ou 3.6 et/ou 3.7 et/ou 3.8; le Conseil d'Administration est en droit de faire ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi. En outre le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur autorisé ou agent de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

3.10 Cette augmentation du capital décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé peut être souscrite et les Actions émises avec ou sans prime d'émission, et libéré par apport en nature ou en numéraire, par la transmission de créances de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration.

3.11 Sous réserve des pouvoirs conférés au Conseil d'administration en application de la clause de capital autorisé contenue aux paragraphes 3.4 et/ou 3.5 et/ou 3.6 et/ou 3.7 de cet Article 3, des Actions non encore émises doivent être émises à un prix et aux conditions et au moment tels que déterminés par l'Assemblée Générale des actionnaires, à condition que ces actions ne soient pas émises à un prix inférieur à la valeur nominale. Lorsque la contre-partie due à la Société pour les Actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces actions, l'excédant doit être traité de prime d'émission en ce qui concerne les Actions dans les livres de la Société.

3.12 Sauf disposition contraire du présent article 3, en cas d'émission d'Actions nouvelles, chaque actionnaire existant y a un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'Actions existantes qu'il détient. Ce droit de souscription préférentiel peut être limité ou exclu par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, à condition que cette limitation ou exclusion ne s'applique qu'à des émission d'Actions particulières.

3.13 La Société ne doit pas, sauf dans les limites permises par la loi, accorder des sécurités, donner des garanties de prix ou s'engager d'une autre manière ou déclarer s'engager solidairement avec ou pour d'autres, en vue de permettre à des parties tierces de souscrire ou d'acquérir des Actions dans son capital.

Art. 4. Actions

4.1 Les Actions sont indivisibles, nominatives et numérotées successivement à partir de un.

Art. 5. Modification du Capital Social

5.1 Sauf dispositions contraires de l'article 3, le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le Conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Propriété et Cession d'Actions

7.1 La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'Action.

7.2 Il n'existe, sous cette constitution, aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'Actions de la Société.

Titre III - Administrateurs, Surveillance

Art. 8. Conseil d'Administration

8.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

8.2 Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et ils sont ré-éligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, laquelle ratifiera cette nomination.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration

9.1 Le Conseil d'administration peut élire parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs à l'endroit et à la date indiqués dans la convocation. La convocation devra être faite par écrit huit jours au moins avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence où la convocation devra être notifiée dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, suite à une décision prise à l'unanimité par tous les administrateurs. Le Conseil d'administration pourra se réunir et valablement adopter des résolutions lorsque tous ses membres sont présents ou représentés et renoncent à l'unanimité à l'exercice de la formalité de la convocation préalable.

9.3 Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

9.4 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9.5 Nonobstant ce qui précède, une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

9.6 Les administrateurs peuvent également émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

9.7 Un Administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'administration.

9.8 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou, par toute personne dûment autorisée conformément à l'Article 11 des présents Statuts.

Art. 10. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration

10.1 Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société.

10.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs

11.1 Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large ainsi que les pouvoirs de représenter la société vis-à-vis des tiers, à un ou plusieurs administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, agissant individuellement, conjointement ou en comité.

11.2 La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

11.4 Le Conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non. Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Représentation de la Société

12.1 Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

12.2 Le Conseil d'administration représente la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Le Conseil d'administration peut conférer un mandat à chaque Administrateur, et à tout tiers, individuellement de représenter la Société dans les limites fixées dans ce mandat.

Art. 13. Intérêts Opposés

13.1 Au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'administration, cet Administrateur est tenu d'en prévenir le Conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil d'administration.

13.2 L'administrateur concerné ne prendra pas part au vote concernant cette opération et il sera spécialement rendu compte de cet intérêt opposé à la première Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions.

Art. 14. Commissaire aux Comptes

14.1 La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six années, renouvelable.

Titre IV - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

15.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 16. Lieu et Date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

16.1 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient chaque année au siège social de la société, le dernier vendredi du mois de mai à 10 heures et pour la première fois en deux mille six.

16.2 Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

Art. 17. Autres Assemblées Générales des Actionnaires

17.1 Le Conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) peut convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires.

17.2 Ces Assemblées Générales des Actionnaires doivent être convoquées à la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17.3 De telles Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir à l'endroit et à la date spécifiés dans les convocations.

Art. 18. Convocations, Vote

18.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées de la façon prévue par la loi. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

18.2 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale par une autre personne ayant reçu une procuration écrite et qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

18.3 Chaque Action donne droit à une voix.

Titre V - Année Sociale, Répartition des Bénéfices**Art. 19. Année Sociale**

19.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition de Bénéfices

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Modification des Statuts, Dissolution, Liquidation**Art. 21. Modification des Statuts**

Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires sous les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés.

Art. 22. Dissolution, Liquidation

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Titre VII - Loi Applicable, Définitions**Art. 23. Loi Applicable**

Tous les points non réglés par les présents statuts seront régis par la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Définitions et Interpretations

24.1 Les termes suivants commençant par une lettre majuscule ont la signification suivante sous les présents Statuts:

Actions désigne les Actions Ordinaires rachetables «A», les Actions Ordinaires rachetables «B» et les Actions Ordinaires «C» d'une valeur nominale de EUR 1,25 dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant soumis aux restrictions tels qu'exposés dans les Statuts (à l'exclusion des Obligations Convertibles D et des Obligations Convertibles E);

Actions Ordinaires «A» désigne les actions ordinaires «A» d'une valeur nominale de 1,25 EUR chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant soumis aux restrictions tels qu'exposés dans les Statuts;

Actions Ordinaires «B» désigne les actions ordinaires «B» d'une valeur nominale de 1,25 EUR chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant soumis aux restrictions tels qu'exposés dans les Statuts;

Actions Ordinaires «C» désigne les actions ordinaires «C» d'une valeur nominale de 1,25 EUR chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant soumis aux restrictions tels qu'exposés dans les Statuts;

Actionnaires désigne les porteurs d'Actions de temps à autre (à l'exclusion de toute personne qui a souscrit à des Obligations Convertibles D et/ou des Obligations Convertibles E conformément aux dispositions de la Convention d'Emission d'Obligations Convertibles E et de la Convention d'Emission d'Obligations Convertibles D);

Administrateur désigne un membre du Conseil d'administration;

Conseil d'administration désigne le conseil d'administration de la Société;
Manager désigne tout Actionnaire souscrivant aux Actions Ordinaires «B» rachetables et aux Actions ordinaires «C» rachetables,

Ensemble, et chacun un «Manager»;

Jour Ouvrable désigne un jour (excepté les samedis) auquel les banques sont généralement ouvertes à Londres, aux Pays-Bas et au Luxembourg pour des opérations bancaires courantes;

Loi sur les Sociétés désigne la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle modifiée;

Obligations Convertibles D désigne les obligations convertibles D émises par la Société en application de la Convention d'Emission d'Obligations Convertibles D;

Obligations Convertibles E désigne les obligations convertibles D émises par la Société en application de la Convention d'Emission d'Obligations Convertibles E;

Société désigne European Directories S.A.;

Statuts désigne les présents statuts de la Société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 24.800 actions comme suit:

1. MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE TRUST	1 action
2. MACQUARIE CAPITAL ALLIANCE LTD	24.799 actions
Total:	24.800 actions

Toutes ces actions ont été libérées à raison de 100% par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à quatre mille Euro.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Et immédiatement après la constitution de la société, les personnes citées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale des actionnaires et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2006:
 - a) Bruno Bagnouls, employé, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
 - b) Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
 - c) Jim Craig, banquier, ayant son adresse professionnelle à L30 CityPoint, 1 Ropemaker St, London EC2Y 9HD (Royaume-Uni); and
 - d) Michael Cook, banquier, ayant son adresse professionnelle à L11 GPO Building, 1 Martin Place, Sydney NSW, 2000 (Australie);
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: PWC ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses Administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux comparants prémentionnés connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, ces mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Jacoby, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 43, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

J. Elvinger.

(041759.3/211/704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

SUNNY BEACH RESORT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.**Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 108.029.**STATUTES**

In the year two thousand five, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr. Gilles Lecomte, accountant, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy established on April 8, 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:**I. Name - Registered Office - Object - Duration****Art. 1. Name**

There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) formed under the name SUNNY BEACH RESORT INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg currently in effect and, in particular, by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other, place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, «general meeting of shareholders» means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up (hereinafter the Shares).

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times upon the consultation with the board of managers by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Any transfer of Shares to other shareholders or third party non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. Neither the shareholders nor the Company have pre-emptive right with respect to the Shares upon the sale of the shares by any shareholder.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. Each shareholder may with the prior approval of the board of managers and the other shareholders make cash advances to the Company. The advances must be recorded on a specific current account between the shareholder that has made the cash advance and the Company. Such advances may bear interest at a rate fixed by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders with a two third majority. Such advances shall not be considered as additional contributions and the respective shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to such advance and interest accrued thereon.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by at least two managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They will constitute a board of managers. Manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed without cause only if any shareholder transfers more than 50% of all issued shares of the Company to a third party.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers may meet at any location agreed by the members thereof.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by all of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. For avoidance of doubt, the following matters (including the execution of relevant documents by the Company) are subject to the prior approval of all the members of the board of managers:

- issuance of any securities of the Company;

- formation of any subsidiary or making (or permitting any subsidiary of the Company to make) any loans or advances to, or deposits (other than deposits in the ordinary course of business with reputable banks) with, other persons or investments in any person or enterprise;

- sale, transfer, lease or other disposition of any assets of the Company or any of its subsidiary in the aggregate valued in excess of EUR 100,000.-, as well as any shares or interest of the Company in its respective subsidiaries;

- entering by the Company or any of its subsidiaries into a transaction, agreement or arrangement (or a series thereof) valued in excess of EUR 100,000.-;

- creation of any indebtedness by the Company or any of its subsidiaries in excess of EUR 100,000.-;

- creation of any liens or encumbrances over the assets of the Company or of any of its subsidiaries or issuance of a guarantee (or permission for any of its subsidiaries to create such liens, encumbrances and guarantees) valued in excess of EUR 100,000.-;

- exercise of any rights whatsoever on behalf of the Company as a shareholder, partner or holder of any interest in a any company or concern, including, among other matters, any rights related to the disposition of any shares or interests therein, granting any rights thereto, voting with such shares or interests on all and any issues; and

- appointment of agents of the Company.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting. Minutes of any meeting of the board of managers shall be duly executed by all managers taking part therein and delivered to the Company no later than 10 days after the date of the meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of all managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder shall have voting rights in proportion to the number of shares such shareholder owns in the issued share capital of the Company.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a duly given written proxy to represent him/it at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital of the Company.

13.2. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of shareholders who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company may be distributed to the shareholders in proportion to their share ownership in the Company and upon a decision by the general meeting of shareholders.

VII. General Provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD., having its registered office at Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, BVI, IBC number 519909,
 - Mr. Alexey Vasiliev, company director, born at Mockba (Russia), on September 13, 1975, residing at 24/2 Novocheryemushkinskaya Street, Apartment 209, Moscow 117418, Russia.
- The registered office of the Company is set at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même ici représentées par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1^{er}. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination SUNNY BEACH RESORT INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg actuellement en vigueur et, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de fluctuations monétaires, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (Les Parts Sociales).

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois sur la consultation avec le conseil de gérance par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Toute cession de Parts Sociales entre associés ou à des tiers n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Ni les associés, ni la Société n'ont le droit de préemption sur les parts sociales en cas de vente de parts sociales par un associé.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. Après avoir obtenu l'approbation préalable du Conseil de gérance et des autres associés, tout associé peut faire des avances en numéraire au capital de la Société. Ces avances doivent être portées sur un compte courant spécial entre l'associé ayant fait les avances en numéraire et la Société. De telles avances peuvent rapporter un intérêt dont le taux sera déterminé par le Conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés avec une majorité de deux

tiers. Ces avances ne seront pas considérées comme apports en numéraire supplémentaires et l'associé respectif sera reconnu comme créancier de la Société eu égard aux avances versées accrues des intérêts dont elles sont productives.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants ne sont révocables sans cause que si un associé cède plus de 50% de toutes les parts sociales émises de la Société à un tiers.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance peut se réunir en tout lieu convenu par ses membres.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à toutes des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Pour éviter les doutes, les affaires suivantes (y compris l'exécution des documents pertinents par la Société) requièrent l'approbation préalable de tous les membres du conseil de gérance:

- émission de titres de la Société;
- constitution de filiales ou l'octroi de (ou le fait d'autoriser une filiale de la Société à consentir des) prêts et avances aux tiers ou l'ouverture de dépôts (autres que les dépôts effectués au cours de l'activité habituelle en banques fiables) auprès d'autres personnes ou des investissements auprès de toute autre personne ou entreprise;
- vente, transfert, location ou autres dispositions des actifs de la société ou de quiconque de ses filiales d'un montant global dépassant EUR 100.000,-, de même qu'avec toutes parts sociales ou parts d'intérêt de la Société dans ses filiales respectives;
- la conclusion, par la Société ou l'une de ses filiales, de transactions, contrats ou conventions (ou d'une série de tels actes) d'un montant dépassant EUR 100.000,-;
- endettement de la Société ou d'une de ses filiales dépassant EUR 100.000,-;
- droit de privilège ou d'hypothèque sur les actifs de la Société ou de ses filiales ou la délivrance d'une garantie (ou le fait d'autoriser une filiale de la Société à créer de tels privilèges, hypothèques ou délivrer des garanties) d'un montant dépassant EUR 100.000,-;
- l'exercice de tous droits au nom de la Société en tant qu'associé, partenaire ou détenteur d'une part d'intérêt dans une société ou groupement, y compris et non seulement, tous droits liés à la disposition de parts sociales et de parts d'intérêt, délégation de droits, vote avec les parts sociales ou les parts d'intérêt donnant droit au vote au sujet de toutes décisions et délibérations; et;
- nomination de représentants de la Société

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Un procès-verbal de toute assemblée du Conseil de gérance sera dûment établi par tous les gérants ayant participé à l'assemblée et sera remis à la Société au plus tard 10 jours après la date de l'assemblée.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de tous les gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société a un seul associé, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui et le capital social.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant une procuration écrite dûment donnée.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.2. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société et sur une décision de l'assemblée générale des associés.

VII. Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 janvier 2005.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites de la façon suivante:

SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A., cinq cents parts sociales.	500
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

46507

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéfinie:
 - SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD., ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 519909,
 - Monsieur Alexey Vasiliev, administrateur de société, né à Mockba (Russie), le 13 septembre 1975, demeurant à 24/2 Novocheryemushkinskaya Street, Apartment 209, Moscou 117418, Russie.
2. Le siège social de la Société est fixé au L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, G. Lecomte, H. Helinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2005, vol. 431, fol. 33, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2005.

H. Helinckx.

(041783.3/242/453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

PARWA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 85.407.

L'an deux mil cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PARWA FINANCE S.A. avec siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 630, du 23 avril 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 85.407.

Bureau

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.030.000,- (un million trente mille euros), divisé en 1.030 (mille trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Division du capital social existant représenté par 1.030 (mille trente) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune en 1.000 (mille) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune par conversion de 1.000 (mille) actions existantes en 1.000 (mille) actions ordinaires de la catégorie A, et 30 (trente) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant également une valeur nominale

de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, par conversion de 30 (trente) actions existantes en 30 (trente) actions de la catégorie B.

- 2) Détermination des droits et obligations attachés aux actions des deux catégories A et B.
- 3) Modification subséquente des articles 5, 7, 17 et 19.
- 4) Abrogation des articles 6 et 8.
- 5) Rénumérotation des articles.
- 6) Divers.

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de diviser le capital social actuellement fixé à EUR 1.030.000,- (un million trente mille euros), représenté par 1.030 (mille trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes intégralement libérées, en 1.000 (mille) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune par conversion des 1.000 (mille) actions existantes en 1.000 (mille) actions ordinaires de la catégorie A, et 30 (trente) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant également une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, par conversion des 30 (trente) actions existantes en 30 (trente) actions de la catégorie B.

L'assemblée générale décide que 30 (trente) des actions ordinaires actuellement détenues par l'actionnaire majoritaire seront converties en 30 (trente) actions de la catégorie B.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de la Société à procéder à toutes les formalités utiles relativement à la création des deux catégories d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'attacher, sans préjudice des droits résultant de la loi, aux actions des deux catégories A et B les droits et les obligations suivants:

Catégorie A: Les actions de la catégorie A sont des actions ordinaires avec droit de vote qui sont tenues par le ou les actionnaires de la catégorie A. Les droits et obligations attachés aux actions de la catégorie A sont ceux résultant de la loi luxembourgeoise ainsi que des statuts.

Catégorie B: Les actions de la catégorie B sont des actions privilégiées sans droit de vote qui sont détenues par le ou les actionnaires de la catégorie B. Sous réserve des cas énumérés par l'article 46 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales ou dans les statuts, les actions de la catégorie B sont des actions sans droit de vote, et hormis les cas prévus à l'article 46 de la loi sur les sociétés commerciales, il n'est pas tenu compte des actions privilégiées sans droit de vote pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans des assemblées générales.

Les actions privilégiées sans droit de vote donnent droit à un dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales égal à 5 (cinq) pour cent de leur valeur nominale. Par ailleurs, les 30 (trente) actions privilégiées de la catégorie B donnent droit à un dividende privilégié égal à un montant correspondant à 3 (trois) pour cent du bénéfice net, déduction faite des montants touchés à titre de dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5, 7, 17 et 19 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 1.030.000,- (un million trente mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et 30 (trente) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant également une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes intégralement libérées.»

«**Art. 7. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Sans préjudice des droits résultant de la loi ou d'autres dispositions des présents statuts, les droits et obligations attachés aux actions des deux catégories A et B sont les suivantes:

Catégorie A: Les actions de la catégorie A sont des actions ordinaires avec droit de vote qui sont tenues par le ou les actionnaires de la catégorie A. Les droits et obligations attachés aux actions de la catégorie A sont ceux résultant de la loi luxembourgeoise ainsi que des présents statuts.

Catégorie B: Les actions de la catégorie B sont des actions privilégiées sans droit de vote qui sont détenues par le ou les actionnaires de la catégorie B. Sous réserve des cas énumérés par l'article 46 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les actions de la catégorie B sont des actions sans droit de vote, et hormis les cas prévus à l'article 46 de la loi sur les sociétés commerciales ou dans les présents statuts, il n'est pas tenu compte des actions privilégiées

sans droit de vote pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans des assemblées générales.

Les actions privilégiées sans droit de vote donnent droit à des dividendes privilégiés selon les modalités fixées aux présents statuts et confèrent également, en cas de liquidation de la société, un droit privilégié au remboursement de l'apport.»

«**Art. 17. Fonctionnement.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 11 (onze) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Toutes les actions de la catégorie A donnent droit à une voix. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Sauf les limites prévues par la loi ou le cas de la renaissance du droit de vote, les actions de la catégorie B sont des actions sans droit de vote.

Par dérogation à ce qui précède, toute modification portant sur (i) une modification statutaire aux droits aux dividendes privilégiés pour les détenteurs des actions de la catégorie B, sur (ii) une suppression ou limitation du droit de souscription préférentiel des actions en cas d'augmentation de capital, sur (iii) une modification statutaire aux droits attachés aux actions de la catégorie B, sur (iv) une modification statutaire quant à l'attribution des bénéfices ou sur (v) une modification statutaire du capital social doit être prise de l'accord unanime de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social.»

«**Art. 19. Attribution des bénéfices.** L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les actions privilégiées de la catégorie B donnent droit à un dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales égal à 5 (cinq) pour cent de leur valeur nominale.

Ce dividende privilégié a un caractère cumulatif et récupérable en ce sens que les actionnaires privilégiés de la catégorie B peuvent, lors d'exercices sociaux postérieurs, rattraper les dividendes privilégiés qu'ils n'ont pas pu toucher lors d'exercices sociaux précédents durant lesquels il n'y avait pas de bénéfice réalisé ou distribué, en ce sens que, si le bénéfice d'un exercice ne permet pas de verser intégralement les dividendes prioritaires ou si l'assemblée générale n'a pas décidé de la distribution de bénéfices malgré leur existence, la fraction non payée des dividendes prioritaires d'une année devra être versée dans les années subséquentes, sans préjudice d'autres droits à réserver aux actionnaires privilégiés dans de telles hypothèses. La récupérabilité des dividendes privilégiés n'est pas limitée dans le temps.

Par ailleurs, les 30 (trente) actions privilégiées de la catégorie B donnent droit à un dividende privilégié égal à un montant correspondant à 3 (trois) pour cent du bénéfice net, déduction faite des montants touchés à titre de dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Par contre, les actions privilégiées de la catégorie B ne donnent pas droit au paiement des dividendes ordinaires à faire impérativement après le paiement des dividendes privilégiés à titre de supplément, le paiement des dividendes ordinaires étant réservé aux actionnaires de la catégorie A.

Les dividendes, s'il y a lieu à distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'abroger les articles 6 et 8 des statuts.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles des statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.000,- (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Berna, A. Gauthier-Ribler, A. Wagner, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 mai 2005.

T. Metzler.

(042963.3/222/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

PARWA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 85.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 mai 2005.

T. Metzler.

(042965.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

HEDF ITALY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03360, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 septembre 2004.

Signature.

(039794.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

BINDURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 61.887.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme BINDURA S.A. tenue en date du 14 avril 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2004 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008, a été ratifiée par l'assemblée.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039727.3/4642/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

HEDF ITALY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03361, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 septembre 2005.

Signatures.

(039801.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

46511

BEI DER KAPELL, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 23, route d'Eschdorf.
R. C. Luxembourg E 586.

Lors de l'Assemblée extraordinaire de la SCI BEI DER KAPELL, avec siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 23, route d'Eschdorf, qui s'est tenue le 3 avril 2003, à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les associés ont décidé à l'unanimité que suivant acte de séparation de biens du 3 avril 2003, par-devant M^e Emile Schlessler, notaire à Luxembourg, les parts sont modifiées comme suit:

1. M. Gilles Kintzelé, architecte, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre	99 parts	
2. La, S.à r.l. GILLES KINTZELE ARCHITECTE, avec siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 23, route d'Eschdorf.	1 part	
Total	100 parts	

Fait à Luxembourg, en autant exemplaire que de besoin, le 3 avril 2003.

GILLES KINTZELE ARCHITECTE, S.à r.l.

C. Prussen / G. Kintzelé

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03059. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040004.3/227/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

NEWGATE ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxembourg B 101.455.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2005

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006 enden:

- Arif Mansuri, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Chris F. Vogelgesang, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Claude Niedner, Mitglied des Verwaltungsrates.

PricewaterhouseCoopers., S.à r.l. - Réviseur d'Entreprises - wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2006 bestellt.

Luxembourg, den 9. Mai 2005.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040019.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

XARET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 70.308.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 mai 2005

statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004

Conseil d'administration:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprise, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et de la société @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler les deux mandats pour une période de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Commissaire aux comptes:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé de le renouveler pour une période de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040028.3/1137/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

INVESTISSEURS REUNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.295.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 8 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 327 du 16 novembre 1987. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé le 13 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 793 du 24 mai 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTISSEURS REUNIS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(039712.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

INVESTISSEURS REUNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.295.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 8 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 327 du 16 novembre 1987. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé le 13 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 793 du 24 mai 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTISSEURS REUNIS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(039713.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

INVESTISSEURS REUNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.295.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 8 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 327 du 16 novembre 1987. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé le 13 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 793 du 24 mai 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTISSEURS REUNIS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(039714.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.
